

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

À tous les contribuables intéressés de la Municipalité de Sainte-Claire;

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Tous utilisateurs desservis par le réseau d'eau potable de la municipalité peuvent se procurer ledit bilan au bureau de la municipalité, sis au 135 rue Principale, aux heures normales d'ouverture.

FAIT ET DONNÉ à Sainte-Claire, ce 28^e jour de février 2025.



Émilie Guillemette
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal et sur le site Internet, de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de février 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière



Émilie Guillemette